

On vous en parle...

Information adhérents SU-UNSA CEGEE

Réunion CSE 18 & 19 mars 2021

« Tout ne va pas très bien, madame la marquise... »

Deux jours de CSE n'auront pas été de trop pour traiter un ordre du jour dense et porteur d'informations surprenantes, inquiétantes et s'inscrivant rarement dans le sens des salariés. Voici un tour d'horizons des moments phares de ce CSE...

➔ **Préambule**

Les comptes rendus de CSE de la direction sont très orientés et font fi des sujets qui fâchent ou de ceux où la direction a été mise en difficulté. Notre « *On vous en parle...* » doit permettre de rétablir la réalité et parfois même la vérité.

➔ **Point COVID-19 : est-on au bon niveau de sécurité ?**

Comme chaque mois, la direction fait le point sur la situation COVID en CEGEE. Si la direction continue de chanter sur l'air de « *Tout va très bien madame la marquise* », il n'en est pas de même des informations que nous remontons du terrain. Comment expliquer par exemple le maintien de formations en présentiel, notamment celles relatives à l'excellence opérationnelle ou « Top chef » ? Comment passer sous silence les cas de contaminations sur le réseau ? Le sentiment qui se dégage est la volonté de faire tourner la boutique coûte que coûte même si la santé des collaborateurs peut être exposée à un risque qui ne peut et ne doit en aucun cas être négligé.

Que dire de la mesquinerie de nos dirigeants qui s'opposent à toute idée de fermeture des agences avant 18h00 ? Il ne s'agit pas là uniquement d'une question de santé, mais surtout de prise en compte qu'une très forte proportion de salariés réduit le temps de repas au strict minimum du fait de la fermeture des restaurants... et travaille « gratuitement » le reste de la pause méridienne.

➔ **Fermetures d'agences : un déni de plus**

Même si la direction ne veut pas entendre parler de fermetures d'agences et souhaite que l'on emploie le terme de « regroupement », la situation en la matière est dramatique. Après la présentation le mois dernier d'un projet de 13 fermetures d'agences, la direction souhaitait recueillir l'avis du CSE sur le sujet. Éric Saltiel aura bien tenté d'expliquer

que « regrouper ce n'est pas renoncer au développement », mais les faits sont têtus : les regroupements sont la conséquence de la baisse drastique des effectifs voulue par le PMT. La preuve, ces « regroupements » entraînent la disparition de 14 postes. Conséquence, il faudra demain gérer autant de clients et de rendez-vous, mais avec bien moins de personnel... ce qui n'émeut en rien la direction qui trouve cela normal ! T'as qu'à croire...

D'ailleurs, la direction ne s'est même pas donnée la peine de fournir aux élus du CSE les documents, pourtant demandés, nécessaires pour analyser la situation (l'évolution de l'activité et du fonds de commerce, le positionnement de la concurrence, la localisation des clients, la rentabilité des agences fermées ou encore le devenir des salariés). Nos dirigeants sont dans le dogme et considèrent les salariés comme une simple variable d'ajustement comptable... Jusqu'où iront-ils ?

Résultat, avis défavorable à l'unanimité.

➔ **Cession de BCP Luxembourg : un scandale à 10 millions d'euros**

Depuis 2015, les élus du Syndicat Unifié-Unsa ne cessent chaque année de démontrer la dangerosité d'avoir massivement investi dans cette banque luxembourgeoise. A chaque intervention de notre part, le directoire rétorque que c'est important d'avoir un établissement au Luxembourg et que c'est une « bonne affaire » au regard du prix payé. Nous avons la preuve aujourd'hui que nous avons raison !

Devant la nécessité de devoir « remettre » au pot chaque année, la direction doit se résoudre à vendre notre participation (49,9%), sous peine d'engloutir des sommes de plus en plus importantes dans ce puit sans fond. Encore une fois, la direction a tenté de nous démontrer que c'était une « excellent opportunité » de vendre notre participation... Sauf qu'en décortiquant les données chiffrées, nous avons découvert que cette aventure luxembourgeoise va nous coûter la modique sommes de 10 millions d'euros !

Devant notre démonstration chiffrée, la direction a « reconnu les faits », mais ne semble nullement gênée... Il est certain qu'il est plus facile de ne pas verser de prime COVID aux salariés ou encore de ne pas payer les heures supplémentaires effectuées que de gérer correctement les fonds de l'entreprise...

Pas certain que les salariés apprécient ce genre de plaisanterie...

➔ **Comptes annuels 2020 : la preuve d'une stratégie défailante**

La direction a présenté les comptes 2020 en s'accordant de nombreux satisfécits, notamment un COEX qui s'améliore encore à 67,8%... Mais il ne faut pas gratter bien loin pour constater que la situation est loin d'être rose, principalement parce qu'il est notamment illusoire de penser faire des miracles commercialement en supprimant massivement les emplois (-550 postes sur le PMT) et en fermant constamment des agences.

La preuve ? Le PNB commercial s'élevait à 486 millions d'euros en 2017 avant la fusion, il plafonne aujourd'hui à 467. D'une manière globale, le PNB est lui aussi en baisse constante, passant de 558 millions d'euros avant fusion à 516 en 2020. Seule vraie réussite, la baisse des charges et notamment celles de personnel. C'est encore 5,7 millions d'euros de baisse en 2020 sur la masse salariale. Notons une forte hausse du coût du risque en 2020 qui se poursuit en 2021...

A noter que les résultats sont dopés par 19 millions d'euros exceptionnels de dividendes BPCE... De quoi relativiser grandement la stratégie jusqu'au-boutiste du directoire.

➔ **Ingénierie financière : la réorganisation qui fait mal aux salariés**

L'ingénierie financière est un monde à part dans l'entreprise : des services premium, un marché très technique et quasi confidentiel. Il est dès lors plus compliqué de comprendre l'ensemble des contours de la

réorganisation prévue par la direction. Les équipes impactées sont celles des *Crédits et engagements pro BDR* et celles de *l'internationale et ingénierie*. Ce qui pose question dans ce projet, comme dans d'autres, c'est l'augmentation du périmètre de travail d'un certain nombre de salariés sans jamais mesurer l'incidence sur la charge de travail ! De même, il est vanté un « *développement de la polyvalence et de la synergie Back et Middle office* ». Nous savons tous ce qui se trame derrière ce vocable : faire plus avec moins de moyens humains... Et puis, il y a la méthode vis-à-vis des salariés concernés : à peine la présentation faite en CSE, et sans en attendre l'avis, l'annonce a été faite aussi brutalement que laconiquement via une visioconférence Teams... Résultat, un véritable choc pour les salariés... qui se sont sentis être pris pour bien peu de chose. Nous reviendrons sur le sujet lors du prochain CSE.

➔ **Bilan des heures supplémentaires en 2020 : la mascarade continue !**

Le toujours très attendu bilan des heures supplémentaires comptabilisées par la direction a été présenté lors de cette séance aux élus. Rien de nouveau sous le soleil : la direction annonce, sans le moindre scrupule, avoir dénombré (payé ou récupéré) 1947 heures en 2020, soit encore moins qu'en 2019 (2286). Ce qui représente environ 1h supplémentaire/an/salarié ! Dans les faits, nous savons que ce niveau d'heures supplémentaires était déjà largement atteint à fin janvier... Cette petite plaisanterie fait économiser plusieurs millions d'euros à l'entreprise sur le dos des salariés. Notre dernière enquête intersyndicale sur le sujet montre que les heures non payées par la direction représentent environ un mois de salaire/an/salarié ! Faute d'un outil de contrôle tel que les badgeuses dont disposent les salariés des fonctions supports, la direction profite allégrement de cette situation qu'elle ne peut ignorer puisqu'elle est capable de recenser les connexions et activités informatiques en dehors des horaires légaux de travail. Facile dès lors de réduire les effectifs encore et encore si les salariés sont obligés d'élargir leurs horaires de travail sans aucune compensation financière. La solution la plus simple, pour faire cesser ce déni du droit du travail, serait un strict respect de l'horaire collectif de travail... La direction serait alors bien obligée de reconnaître la situation !

➔ **Utilisation des véhicules de service : respecter la loi !**

La direction est venue présenter les chartes, mises à jour, d'utilisation des véhicules de fonction et de service. Ces documents permettent de préciser le fonctionnement, l'encadrement et les procédures liées à la bonne utilisation de ces véhicules. Les élus du Syndicat Unifié-Unsa contestent un point préjudiciable au salarié : l'entreprise ne prend en charge qu'une fois par an la franchise de 500 € en cas d'accident (y compris en l'absence de tiers identifié) ! Il n'y a pas de petites économies... Or cette procédure est illégale et la jurisprudence existe sur le sujet. Nous avons donc demandé à la direction de retirer ce point de la charte, ce qu'elle refuse pour l'instant. Si elle persiste sur ce point, nous n'aurons d'autre choix que de saisir la justice... A suivre !

➔ **Externalisation du service courrier : des couacs, mais la faute à qui ?**

Depuis le début d'année 2021, le service courrier n'existe plus, la mission ayant été externalisée à la société I-datech, filiale du Groupe et basée à Strasbourg. Lors de la présentation du sujet en CSE, nous avons bien compris que ce qui intéressait la direction dans cette opération, c'était le gain en personnel CEGEE et le gain financier, la Direction annonçant même 500 000 € d'économie par an... Oui, mais pour quel niveau de service ? Nous avons, avant même le démarrage du nouveau dispositif, émis des doutes sur l'efficacité du dispositif et les couacs connus ces dernières semaines semblent montrer que nous avons raison de nous inquiéter : retard allant

jusqu'à 10 jours sur le courrier postal reçu, erreurs d'aiguillage, numérisation des documents incomplète... Avec des conséquences parfois réglementaires ou nécessitant des reprises à la fois chronophages et coûteuses. C'est pourquoi nous avons un voulu point en CSE sur le sujet. Si la direction reconnaît des « bugs », c'est la faute d'une part de la Poste qui ne comprend rien, d'autre part de notre prestataire de « ramassage du courrier » qui s'emmêle parfois les pinces... Mais promis, tout est rentré dans l'ordre... Malheureusement, tout n'est pas si simple et de nombreux salariés continuent de souffrir de dysfonctionnements récurrents... Décidément, vouloir faire des économies à tout prix est rarement synonyme de qualité... Nous reviendrons donc autant de fois qu'il le faudra sur ce sujet en CSE.

➔ **Ventilation des locaux : le sujet que l'on cache ?**

Lors de ce CSE, les élus du Syndicat Unifié-Unsa ont profité du compte-rendu fait de la commission TRAM du 23 février pour revenir sur la question de la bonne aération des locaux. Rappelons-le, plus de 65% des locaux en CEGEE n'ont pas d'ouvrant. C'est donc la seule ventilation mécanique qui assure le renouvellement d'air. Depuis des mois, nous demandons que toutes les agences fassent l'objet d'un contrôle rigoureux. En effet, au-delà même des mesures COVID, le code du travail exige que le renouvellement d'air soit a minima de 25m³/heure/personne présente dans la pièce. Or des mesures ont été réalisées à l'agence de Benfeld montrant des mesures inférieures pour la plupart à 40m³... Cela signifie que le salarié peut travailler seul dans son bureau, mais en aucun cas de recevoir un ou deux clients ! On sait désormais que les différents variants de la COVID sont nettement plus contagieux et nécessitent une aération renforcée. Jusqu'à présent, la direction se contentait de répondre que les VMC étaient régulièrement vérifiées (un fois par an...) et qu'elles fonctionnaient normalement... Aujourd'hui cette réponse n'est plus possible. C'est la santé même des salariés qui est potentiellement en jeu.

La direction s'est montrée gênée par notre « démonstration » et a promis de s'emparer du sujet... Mais jusqu'à présent, rien de nouveau sous le soleil, la santé des salariés n'est vraiment pas la priorité en CEGEE... En tout cas, pour notre part, nous ne lâcherons rien !

Il est bien dommage que Bruno Delétré n'assiste pas plus aux réunions de CSE, contrairement aux engagements pris d'y consacrer un minimum de temps à chaque séance plénière. Nous avons donc à faire à un président par délégation, Éric Saltiel, qui, bien que pris en défaut sur nombre de sujets, s'inscrit dans un principe de mépris et de déni. Et quand il est bien obligé, devant l'évidence de nos démonstrations, de reconnaître une faille incombant à la direction, il refuse d'assumer quoi que ce soit et n'hésite pas à avoir recours au mensonge pour protéger le directoire.

Les élus Syndicat Unifié-Unsa au CSE

Le représentant syndical SU-UNSA au CSE